

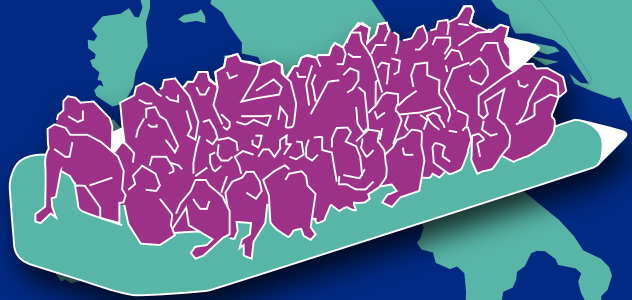
POLITIQUES MIGRATOIRES, RÉGULARISATION ET STATUT JURIDIQUE

Nouveau pacte sur la migration et l'asile

Sécurité, contrôle et renfort des **droits de l'homme** et des besoins des migrants

Une fois arrivés dans un pays européen, les migrants sont confrontés à la **discrimination**, à **l'exploitation** et à la **précarité**

24.629
MIGRANTS
DISPARUS
en Méditerranée
depuis 2014*



*OIM. (mise à jour le 8 septembre 2022. Les données correspondent à des estimations minimales).

1

Canaux de migration **LÉGAUX**, **SÛRS** ET **STABLES**

2

RECONNAISSANCE ET RÉGULARISATION DU STATUT JURIDIQUE DES MIGRANTS plus faciles et plus rapides

3

METTRE FIN À L'EXTERNALISATION DES politiques FRONTALIÈRES DE L'UE

4

Mettre FIN AUX « **RETOURS À CHAUD** »

5

Des politiques migratoires guidées par une **APPROCHE FÉMINISTE ET INTERSECTIONNELLE**, **FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME** sont nécessaires

6

Développer un **CADRE JURIDIQUE FORT** afin d'**ÉVITER LES EXPULSIONS** de personnes de leurs territoires en raison de l'action de sociétés de l'UE

7

Mettre en œuvre des mécanismes de **RESPONSABILITÉ DES ÉTATS** afin de veiller aux engagements internationaux

8

Promouvoir la participation active aux **PROCESSUS DÉCISIONNELS** des organisations de migrants de la diaspora

9

Améliorer la **COLLECTE DE DONNÉES** afin de développer des politiques, plans et interventions spécifiques

10

Développer des mécanismes pour **RAPPORTER ET RETROUVER DES PERSONNES DISPARUES ET DÉCÉDÉES** sur les routes migratoires

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES (VEFF)

65 %
étaient des **FEMMES**
et des **FILLES***
*UNODC, 2020

EN 2018,
PLUS DE
49.000
VICTIMES DE LA TRAITE
DES ÊTRES HUMAINS À DES
FINS D'EXPLOITATION
SEXUELLE ET DE TRAVAIL
ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES.

Les femmes et les filles
migrantes sont
confrontées à des
formes **spécifiques**
de violence.

ELLES SUBISSENT DES VIOLENCES :

DANS LEUR
PAYS
D'ORIGINE,

PENDANT LE
PROCESSUS
DE MIGRATION,

ET À LEUR
ARRIVÉE DANS
LE PAYS
D'ACCUEIL.

30%

DES FEMMES
DANS LE
MONDE ONT
SUBI DES
VIOLENCES
PHYSIQUES
ET/OU
SEXUELLES *

*OMS, 2021

Outre les violences basées sur le genre (VBG) dans le pays d'accueil de l'UE, elles endurent des attitudes racistes et xénophobes qui affectent l'exercice de leur citoyenneté, leur capacité à obtenir un travail décent, leur autonomie économique, etc.

1

ABORDER LES CAUSES STRUCTURELLES de la violence contre les femmes et les filles (VEFF), et du racisme

2

AMÉLIORER LA PRÉVENTION de la VEFF en mettant en œuvre des procédures de coordination et de suivi

3

Garantir PROTECTION, ET SOUTIEN SOCIAL, JURIDIQUE ET PSYCHOLOGIQUE aux femmes migrantes victimes et survivantes de tout type de VEFF

4

ÉRADIQUER TOUTES LES FORMES DE VEFF, LA TRAITE DES FEMMES ET L'EXPLOITATION DE LA PROSTITUTION des femmes, conformément à l'article 6 de la CEDEF

5

Veiller à ce que les systèmes d'accueil des États membres de l'UE soient EFFICACES DANS L'IDENTIFICATION DES VICTIMES DE VEFF ET DE TRAITE, et garantir leur accès à la protection internationale

6

Promouvoir et soutenir les ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC), RÉSEAUX ET PLATEFORMES composées de, ou engagées envers les femmes migrantes afin de renforcer l'agence des femmes

7

FORMATIONS SPÉCIALISÉES DE TOUS LES FONCTIONNAIRES sur les VEFF, et dans la détection et le soutien aux victimes

8

AMÉLIORER LA COLLECTE DE DONNÉES par sexe, âge, appartenance ethnique et statut migratoire afin de développer des réponses et des politiques fondées sur des preuves contre la VEFF

AUGMENTATION DES DISCOURS DE HAINE ET DU RACISME

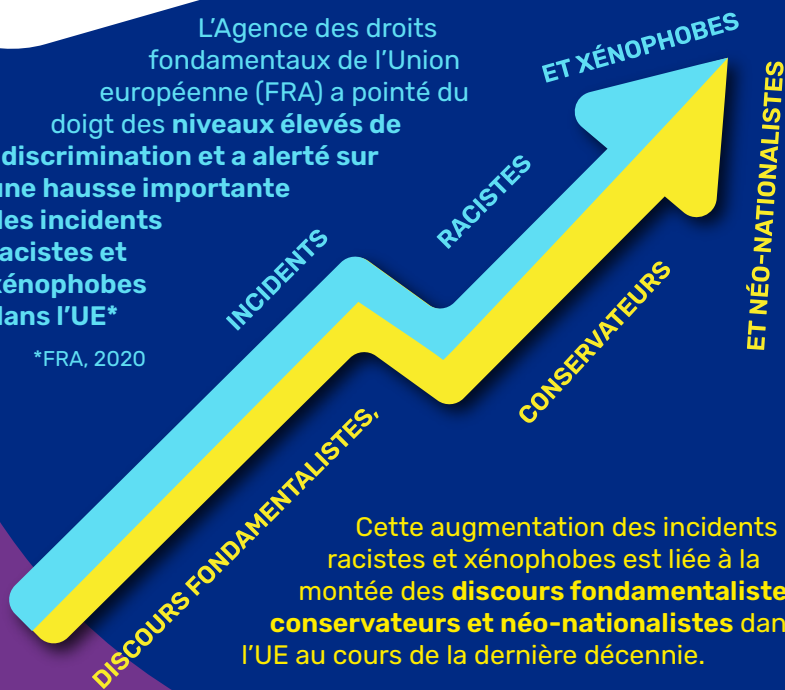


Les membres des minorités raciales et ethniques, en particulier les femmes et les filles, sont confrontés quotidiennement à la discrimination* dans les domaines suivants :

*Service de recherche du Parlement européen, 2022

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a pointé du doigt des **niveaux élevés de discrimination** et a alerté sur une **hausse importante des incidents racistes et xénophobes dans l'UE***

*FRA, 2020



Cette augmentation des incidents racistes et xénophobes est liée à la montée des **discours fondamentalistes, conservateurs et néo-nationalistes** dans l'UE au cours de la dernière décennie.



EMPLOI



ÉDUCATION



LOGEMENT



SÉCURITÉ



SANTÉ
PHYSIQUE ET
MENTALE



ACCÈS AUX
SERVICES
SOCIAUX

**Il ne suffit pas d'être contre
le racisme, il faut s'y opposer
activement**

1

COMBATTRE LES MANIFESTATIONS DE RACISME STRUCTUREL (règles, normes, lois ou politiques discriminatoires, profilage racial par les institutions et les prestataires de services ou attitudes et comportements racistes dans les institutions)

2

Élaborer des LOIS, POLITIQUES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX exhaustifs AYANT UN BUDGET SOLIDE, avec une approche intersectionnelle, garantissant une protection juridique complète

3

COMBATTRE LES PRÉJUGÉS ET STÉRÉOTYPES avec des campagnes de sensibilisation, la diffusion de bonnes pratiques et la promotion de modèles de comportement antiracistes

4

Casser les mécanismes promouvant le discours de la haine, la désinformation et la diffusion de FAKE NEWS

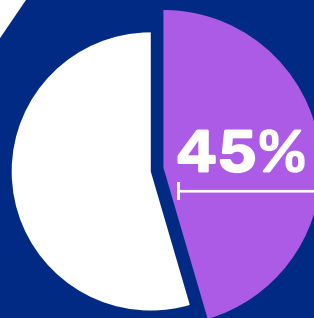
5

LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ ET LA SOUS-DÉCLARATION en améliorant la collecte de données ventilées et fiables, et en créant un modèle de service spécialisé pour les victimes de crimes racistes

6

AUGMENTER LA PARTICIPATION et la visibilité des personnes migrantes et racialisées dans les institutions de l'UE

EMPLOI ET QUALIFICATIONS ÉDUCATIVES/PROFESSIONNELLES



45 % des migrants sont menacés de **pauvreté ou d'exclusion sociale** dans l'UE *

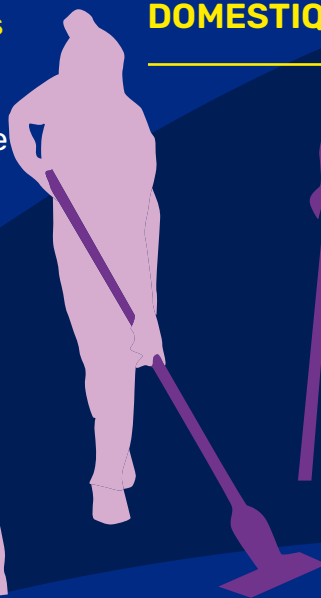
*Eurostat, 2021

Les femmes migrantes sont souvent cantonnées aux **professions les plus précaires, invisibles et socialement sous-estimées**, quel que soit leur niveau d'éducation.

TRAVAUX AGRICOLES



DOMESTIQUES



EN TANT QU'AIDANTES

Même lorsqu'ils ont un emploi,

19,7%

HOMMES MIGRANTS

20,8%

FEMMES MIGRANTS

continuent d'être exposés au risque de pauvreté au sein de l'UE*

*Eurostat, 2018

Dans ces secteurs, les droits fondamentaux ne sont pas pleinement garantis, ce qui accroît les risques élevés que les femmes migrantes soient victimes de **discrimination ethnique, d'exploitation par le travail, de sexisme et d'autres formes de violence, telles que le harcèlement sexuel et sur le lieu de travail ou l'exploitation sexuelle systémique et la prostitution.**

1

Garantir les **DROITS DU TRAVAIL** et éradiquer toutes les formes de discrimination contre les travailleurs migrants

3

Garantir la **PLEINE RECONNAISSANCE** et la protection **JURIDIQUE DES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES ET DES AIDANTS**

2

Reconnaître la **DIVERSITÉ** des **NIVEAUX D'ÉDUCATION, DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AINSI QUE DES COMPÉTENCES FORMELLES ET INFORMELLES** des femmes migrantes en développant et mettant en œuvre des politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi et d'éducation

4

Approuver la **RATIFICATION ET L'ENTRÉE** en vigueur de la convention n° 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) – Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011 – par tous les États membres de l'UE

5

DÉVELOPPER DES PROGRAMMES PARTICULIERS destinés aux femmes migrantes ayant un faible niveau d'éducation formelle, en accordant une attention particulière aux femmes âgées et aux chômeuses de longue durée

PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNETÉ



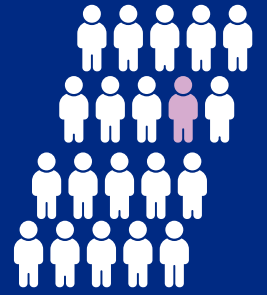
23.7 millions

de ressortissants de pays tiers vivent dans les États membres de l'UE, ce qui représente

5.3%

de la population de l'UE*

*Eurostat, 2022



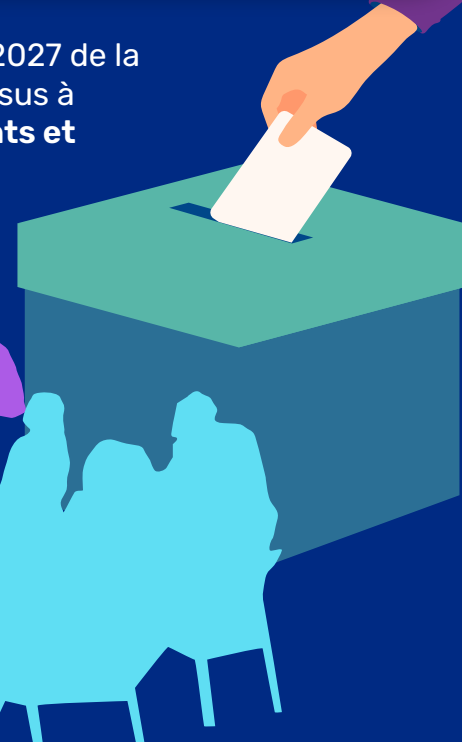
01

DROITS ÉLECTORAUX

02

JOUISSANCE DES DROITS CIVILS, POLITIQUES ET SOCIAUX VIA UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS LEURS COMMUNAUTÉS

Le Plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion 2021-2027 de la Commission européenne rappelle que l'intégration est un processus à double sens et souligne l'importance de « l'inclusion des migrants et des citoyens de l'UE issus de l'immigration » et de la « promotion de leur participation active aux processus consultatifs et décisionnels ».



Pourtant, l'absence de citoyenneté ou de statut juridique rend la voix **de la plupart des femmes et des filles inaudible dans les affaires politiques, économiques et sociales.**

1

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION CIVIQUE ET POLITIQUE des migrants, en particulier des femmes et des filles

2

Renforcer la capacité des migrants, en particulier des femmes et des filles, à S'ENGAGER réellement DANS LES ESPACES POLITIQUES

3

RENFORCER le développement du potentiel de migrants et des ORGANISATIONS DE FEMMES MIGRANTES, en les impliquant dans la politique et les processus décisionnels, dans le but de REPRÉSENTER LEURS INTÉRÊTS ET LEURS BESOINS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

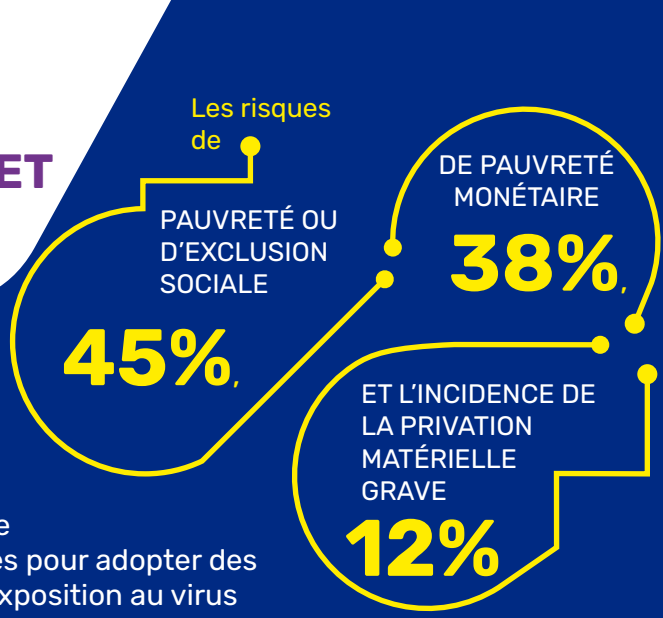
4

Étendre et GARANTIR LE DROIT DE VOTE aux élections au niveau européen, national, régional et local pour les ressortissants des pays communautaires et de pays tiers vivant dans tout pays de l'UE

DROITS FONDAMENTAUX ET DROITS SOCIAUX



Les migrants dans l'Union européenne sont affectés par un accès inadéquat aux droits fondamentaux. Ils, en particulier les femmes et les filles, ont subi plus intensément les conséquences de la Covid-19 (précarité de leurs conditions de vie et de logement, de leurs ressources moindres pour adopter des mesures préventives ou d'une plus grande exposition au virus du fait de leurs emplois précaires). La situation est particulièrement désastreuse pour les femmes et les filles migrantes :



dans l'UE sont plus de deux fois plus élevés chez les citoyens non européens que chez les ressortissants ou citoyens d'autres États membres de l'UE *

*Eurostat, 2021

LEURS RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET EN TANT QU'AIDANTES DANS UN CONTEXTE PATRIARCAL

EN RAISON DES OBSTACLES À L'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS, EN PARTICULIER LORSQU'ELLES SONT ENCEINTES



ET EN RAISON DU RISQUE ÉLEVÉ DE VIOLENCE ET D'EXPLOITATION SEXUELLES AUQUEL ELLES SONT CONFRONTÉES.

1 GARANTIR L'ACCÈS DES MIGRANTS AUX SERVICES DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE LOGEMENT AINSI QU'AUX PRESTATIONS SOCIALES, quel que soit leur statut administratif, en renforçant le système public de soutien et leur accessibilité, en prêtant attention particulièrement aux mineurs qu'ils soient accompagnés ou non

2 Combattre les obstacles administratifs et culturels afin de FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

3 PROGRAMMES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES (travailleurs sociaux et de santé, organes chargés du maintien de l'ordre public, personnel institutionnel, professeurs, juristes, etc.) dans une perspective intersectionnelle, antiraciste et féministe

4 Développer des interventions liées à la prévention afin d'IDENTIFIER de manière précoce LES MODÈLES DE VIOLENCE et apporter aux victimes le soutien nécessaire

5 DÉVELOPPER DES PROCÉDURES UNIFIÉES ET ACCÉLÉRÉES, conformément aux normes internationales, en matière d'identification et de protection prioritaire des mineurs (par exemple, preuve d'âge, identification des membres de leur famille, etc.)

6 Supprimer les difficultés imposées par l'administration publique et les législations pour le REGROUPEMENT FAMILIAL